

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Michel Vandercam, *Président f.f.* ;
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Serge de Patoul, Damien De Keyser, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons, Dominique Harmel, Caroline Lhoir, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Willem Draps, Jean-Claude Laes, Claude Carels, Béatrice de Spirlet, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Françoise de Callatay-Herbiet, Christine Sallé, Priscilla de Bergeyck, Joëlle Raskin, Alexia Bertrand, Georges Dallemagne, Alexandre Pirson, Aymeric de Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vainsel, Marina Vamvakas, Sophie Liégeois, Claire Renson-Tihon, Odile Callebaut, *Conseillers communaux* ;
Anne-Marie Claeys-Matthys, *Présidente du C.P.A.S* ;
Georges Mathot, *Secrétaire communal*.

Excusés

Philippe van Cranem, Francis Delpérée, *Conseillers communaux*.

Séance du 23.02.16

#Objet : CC - S.T.I.B. - Plan Directeur Bus - Avis#

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu la modification, à la demande de tous les membres présents du Conseil communal, de l'ordre de présentation des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil communal et particulièrement l'ordre de présentation du présent point ;

Vu le projet du Service Public Régional de Bruxelles-Capitale de renforcer la desserte de plusieurs quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale par la création de nouvelles lignes d'autobus et par la modification de l'itinéraire de certaines lignes existantes, dit "Plan Directeur Bus" ;

Considérant que le projet de Plan Directeur Bus prévoit pour le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Pierre uniquement la modification de l'itinéraire de la ligne d'autobus n° 42 en lui faisant emprunter depuis la station de métro Roodebeek, l'avenue Paul Hymans, l'avenue Pauwels, l'avenue du Val d'Or, l'avenue de Tervueren, l'avenue Jules César, la rue du Bemel, l'avenue des Volontaires, l'avenue des Frères Legrain, la drève de Nivelles pour poursuivre son itinéraire vers le pôle d'échange Delta et la gare de Boitsfort ;

Considérant que le tracé retenu emprunte des artères dont ni le gabarit, ni l'infrastructure ne sont adaptés au passage régulier de véhicules lourds et de grand gabarit ;

Considérant que le projet de Plan Directeur Bus n'apporte aucune amélioration à la ligne d'autobus n° 36 très irrégulière et exploitée avec de mauvaises fréquences notamment en soirée et le samedi ;

Considérant que le projet de Plan Directeur Bus ne prend en compte ni le développement, ni la requalification du quartier de Stockel, ni la desserte de son hinterland constitué des communes de Kraainem et de Wezembeek-Oppem ;

DECIDE :

1. d'émettre l'avis suivant à l'égard du projet de Plan Directeur Bus préparé par les services de la S.T.I.B. et du Service Public Régional de Bruxelles-Capitale :

Le Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre :

- regrette vivement que le projet de Plan Directeur Bus n'apporte aucune solution aux liaisons entre les différents quartiers de Woluwe-Saint-Pierre et en particulier aux causes de l'irrégularité et aux mauvaises fréquences de la ligne d'autobus n° 36 ;
- constate que le seul élément positif du Projet de Plan Directeur Bus est la liaison entre le quartier du Chant d'Oiseau et le pôle d'échange Delta et une meilleure desserte de ce quartier ;
- constate que le projet de Plan Directeur Bus ne tient pas compte du développement et de la requalification de la partie Est de la commune et tout particulièrement des environs de la place Dumon et du quartier de Joli-Bois ;
- constate que le plan n'apporte aucune amélioration de la desserte de la zone de chalandise du centre commercial de Stockel constituée par le territoire des communes de Kraainem et de Wezembeek ;
- regrette que le projet de Plan Directeur Bus se limite à la création d'un nouveau et long itinéraire pour la ligne d'autobus n° 42 passant par des artères étroites dont l'infrastructure est inadaptée au passage régulier de véhicules lourds comme les autobus de la S.T.I.B., devant franchir des carrefours et zones réputés difficiles, le tout générateur d'irrégularités d'exploitation, peu attractif et souvent parallèle à des tracés d'autres lignes existantes de métro, de tram ou d'autobus ;
- s'oppose au passage des autobus dans les artères communales inadaptées comme les avenues du Val d'Or et Don Bosco ainsi que la rue du Bemel ;
- propose de retenir conformément au plan ci-annexé une structure alternative pour le Plan Directeur Bus pour le territoire de Woluwe-Saint-Pierre, à savoir :
 - prolongation de la nouvelle ligne d'autobus n° 28 place Madou - Konkel de ce dernier arrêt au rond-point de l'Orée en empruntant les artères suivantes : chaussée de Stockel, Val des Seigneurs, place Dumon, avenue d'Huart, avenue des Grands Prix, Tir aux Pigeons, avenue des Dames Blanches ;
 - limitation de l'itinéraire de la ligne d'autobus n° 36 au tronçon Schuman - Musée du tram en suivant son itinéraire actuel au travers de la commune d'Etterbeek et du quartier du Chant d'Oiseau avec desserte de la maison communale ;
 - création d'une nouvelle ligne d'autobus 42 suivant l'itinéraire : Solbosch (ULB) - Delta - Saint-Julien - avenue Lebon - drève de Nivelles - avenue des Frères Legrain - avenue du Chant d'Oiseau - avenue de l'Atlantique - avenue Jules César - avenue de Tervueren - avenue Jules de Trooz - avenue Charles Thielemans - rue P. De Cock - boulevard de la Woluwe - Musée du Tram - avenue Parmentier - rue au Bois - avenue Van der Meerschen - Tir aux Pigeons - avenue d'Huart - place Dumon - avenue de Hinnisdael - rue de la Limite - métro Kraainem - U.C.L. Saint-Luc - Lenneke Marelaan - Viaduc E40 ;

2. de transmettre le présent avis aux personnes et institutions suivantes :

- le Ministre des Communications de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- l'Administrateur-Directeur Général de la S.T.I.B. ;
- les Collèges de Bourgmestre et Echevins des communes de Woluwe-Saint-Lambert, de

Kraainem, d'Etterbeek et d'Ixelles.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Georges Mathot

Le Président f.f.,
(s) Michel Vandercam

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 02 mars 2016

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Georges Mathot

Damien De Keyser